



DECLARATION PREALABLE A LA PLENIEIRE DE DP DU 5 JUIN 2008 DES ORGANISATIONS SYNDICALES

SUITE AUX DECLARATIONS DE LA DIRECTION AU CCE DU 2 JUIN ET AU CE ACS DU 3 JUIN 2008 CONCERNANT LES RESTRUCTURATIONS DANS LE PERIMETRE ACS, L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DEMANDE LA MISE EN PLACE IMMEDIATE D'UN COMITE DE PILOTAGE ACS DANS LE CADRE DE LA GPEC.

NOUS DEMANDONS EGALEMENT DANS L'ATTENTE DE LA REUNION DE CE COMITE ET DE LA CONSULTATION DU CE ACS QU'AUCUN CONTACT OFFICIEL INDIVIDUEL OU COLLECTIF N'AI LIEU SUR CES SUJETS.